



Remontée de nappes phréatiques

Par **Zven**, le **20/03/2024** à **15:44**

Bonjour,

Je vais parler aux noms de mes parents qui ne savent pas vraiment où chercher et sont un peu débordés par la situation.

Ils viennent d'emménager dans une maison de location. Après 6 mois de présence dedans et de pluies continues dans notre région (Gironde), il s'avère que les nappes phréatiques sont au plus haut.

Et donc, après une petite semaine d'absence dans ce domicile, qu'elle ne fût par leur surprise en rentrant de découvrir 2cm d'eau par endroit dans la maison... Après tous les aménagements et remise en état qu'ils ont dû faire faire ou même faire pour établir leur nouveau nid douillet (dans la limite de leur droit de locataire), c'est la goutte d'eau de trop, au sens propre du terme.

L'agence de location maintient que des travaux de remise en état avait été effectués par la propriétaire pour palier à des "problèmes d'humidité" existant quelques années auparavant, c'est à en douter vu tous les points d'humidité qu'il y avait lors de leur prise des lieux.

Bref, pour l'heure ils souhaitent partir mais l'agence ne relouant pas derrière eux, les oblige à rester jusqu'à la fin de leur préavis de 3 mois alors qu'ils ont déjà eu à nouveau des remontés de nappes phréatiques et qu'à tout moment sur une journée de pluie, cela peut revenir.

Ils ne sont plus tout jeunes et cela joue sur leur santé (rhumatisme, allergie, etc...).

Sont ils obligés de rester jusqu'à la fin ou peuvent-ils partir sans avoir à rester jusqu'à la fin du préavis et ce sans avoir à payer jusqu'à la fin étant donné que la maison n'est pas viable en soit.

Car ils trouvent de nouvelles locations qui les intéressent mais sont bloqués par le préavis sans nouveau locataire pour reprendre car il n'y en aura pas, puisque pas de relocation prévue.

Merci de votre attention.

Zven